



AMAP «LE CHAMP DE LA BALEINE» - CONTRAT LEGUMES ET FRUITS

Le présent contrat est passé entre l'**amapien-ne** :

et la maraîchère :

Nom : _____

Clotilde GHESQUIERE,
SARL Bio Verger Potager

Prénom : _____

Adresse : _____

280, rue Monsieur
Hameau de Rieux
60 210 Le Hamel

Code postal : _____

lebiovergerderieux@gmail.com,

Ville : _____

Mail : _____

Tél : 06 26 57 65 87

Tél. portable : _____

| <u>Engagements de l'AMAPIEN-NE :</u> | <u>Engagements de la MARAÎCHÈRE :</u> |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Payer par avance, lors de la signature du contrat, l'ensemble des paniers de la saison selon les modalités choisies. S'acquitter de sa cotisation annuelle à l'association « Autour de la Baleine ». - Participer à au moins une distribution par trimestre (4 par an). S'inscrire sur le planning des permanences pour cela. - En cas d'absence, assurer la récupération de son panier par un remplaçant (personne de son entourage ou contactée sur la liste des « intermittents »). Aucun remboursement ne sera effectué. - Accepter la totalité des produits du panier. - Accepter les risques liés aux aléas de la production (intempéries, ravageurs, maladies), sachant toutefois qu'il-elle recevra sa juste part de la récolte, même en cas de difficulté, et bénéficiera à l'occasion de l'abondance d'une récolte ultérieure. - Se rendre au moins une fois à la ferme pendant la saison, dans la mesure du possible et selon les possibilités du producteur. | <ul style="list-style-type: none"> - Produire des légumes et des fruits de qualité, frais et diversifiés conformément aux principes de l'agriculture biologique. - Être présente aux distributions et donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures. - Prévenir l'AMAP en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient sa production ou la livraison, et proposer des solutions de compensation le cas échéant. - Prendre en compte les remarques et les besoins de l'AMAP. - Être ouvert aux suggestions des amapien.nes quand elles sont raisonnables et réalistes. - Accueillir les adhérent.es sur sa ferme, dans la mesure du possible, au moins une fois pendant la saison. |

Rappel du Calendrier :

- La période d'engagement débute le 1^{er} septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 47 semaines de distribution. Il n'y aura pas de distribution du 22 décembre au 12 janvier (trêve hivernale), ni le 11 novembre 2020 et le 14 juillet 2021.
- Les distributions ont lieu tous les mercredis entre 20h30 et 21h45 au café culturel Maya Angelou (première distribution le 2 septembre 2020).

Rappel Prix du panier et Modalités de règlement :

- Le prix d'un panier complet s'élève à **18 €** ; le prix d'un demi-panier s'élève à **10 €**.
- Le montant total sur la durée de l'engagement s'élève à **846 €** pour un panier complet et à **470 €** pour un demi-panier
- Joindre aux chèques nécessaires pour la maraîchère, un chèque de cotisation de 10 € à l'ordre de « Autour de la baleine » si vous êtes déjà adhérent.e de l'association (**assurances et cotisation au réseau AMAP-IDF**), ou bien 15 euros si vous n'êtes pas déjà adhérent-e (**cotisation Amap-IDF + adhésion ADLB**).

Merci de remplir les tableaux ci-dessous selon vos choix de règlements :

| Choix | Prix à l'unité | Modalités de paiement au choix (Chèques à l'ordre de «SARL Bio VergerPotager ») | | |
|---|-----------------------|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Panier complet | 18 € | <input type="checkbox"/> 2 chèques de 423 € | <input type="checkbox"/> 3 chèques de 282 € | <input type="checkbox"/> 6 chèques de 141 € |
| <input type="checkbox"/> Petit panier | 10 € | <input type="checkbox"/> 2 chèques de 235€ | <input type="checkbox"/> 2 chèques de 157€ + 1 de 156€ | <input type="checkbox"/> 5 chèques de 79€ + 1 de 75€ |

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'Amap, disponible sur le site d'Autour de la Baleine.

Fait à Paris en 3 exemplaires, le : ____ / ____ / 2020



L'amapien-ne :

La maraîchère :